

Découvrez deux itinéraires à réaliser en vélo dans les quartiers de la **Goutte d'Or** et des **Grandes-Carières**. Ces trajets ont été pensés **pour faciliter l'apprentissage du vélo en ville avec des dispositifs sécurisés sur des axes variés**. Ces deux parcours sont à destination des enfants et des adultes.

Se déplacer à vélo nécessite de **connaître le code de la route et de le respecter**, pour sa sécurité et celle des autres.

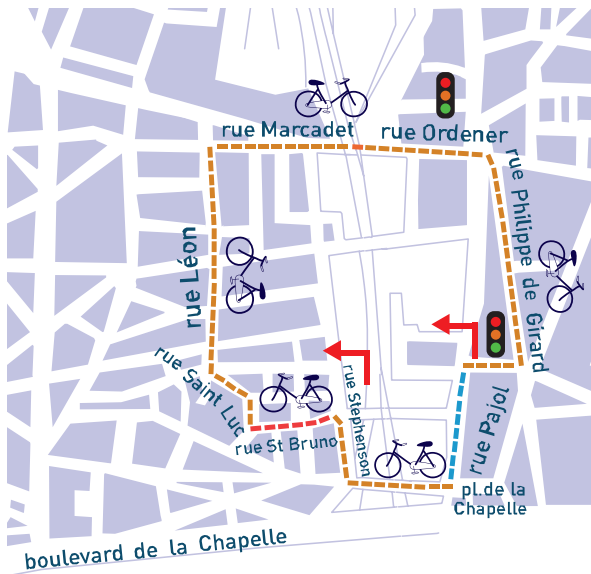
Le casque est obligatoire pour le conducteur et le passager d'un vélo, s'ils sont âgés de moins de 12 ans. Ce casque doit être attaché.

Pour les personnes et passagers de plus de 12 ans, le casque est fortement recommandé pour votre sécurité.

À vélo, **il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, ou casque audio).**





L'usage du téléphone tenu en main est également interdit.

Itinéraire vélo - Goutte d'Or

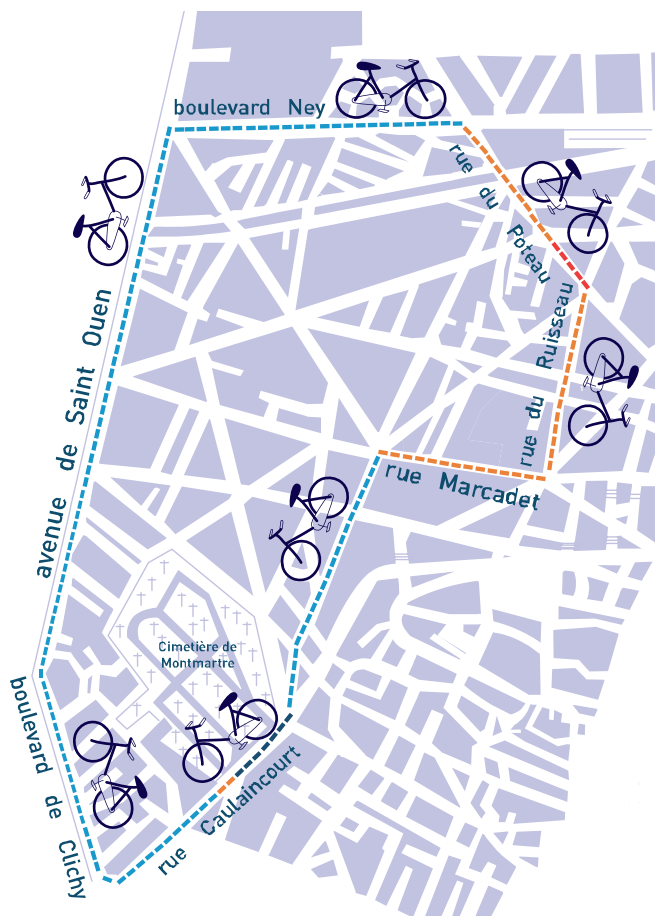


 2,8 km

 10 minutes

-  Piste ou bande cyclable
-  Couloir bus partagé
-  Circulation générale
-  Contre-sens cyclable

Itinéraire vélo - Grandes-Carrières



📍 4,5 km
🕒 20 minutes

- Piste ou bande cyclable
- Couloir bus partagé
- Circulation générale
- Contre-sens cyclable